

Direction de la régulation
et de la gestion de l'offre de santé

Arrêté n°220/ARS La Réunion
portant modification de l'agrément d'une entreprise de transport sanitaire terrestre
AMBULANCE DU GUILLAUME

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE LA REUNION
Chevalier de la légion d'honneur

- Vu le Code de la Santé Publique ;
- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé
- Vu le décret du 18 décembre 2019 portant nomination de Madame Martine LADOUCKETTE, en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion ;
- Vu l'arrêté n°3569/DRASS/IS du 20 octobre 2004 modifié portant agrément d'une entreprise de transport sanitaire terrestre ;
- Vu la décision n°53/2020/DG/ARS La Réunion du 06 août 2020 portant délégation de signature ;

Considérant la déclaration de changement d'adresse et de gérance en date du 17 janvier 2020 de Monsieur Steve Jean Brice ABNER, gérant de l'AMBULANCE DU GUILLAUME ;

Considérant la déclaration sur l'honneur de Monsieur Steve Jean Brice ABNER, relative à la conformité des installations matérielles du nouveau local de l'entreprise, aux normes déterminées en application de l'arrêté du 12 décembre 2017 et de l'arrêté du 31 mai 1994 ;

Considérant que l'extrait Kbis d'immatriculation principale au registre du commerce et des sociétés en date du 11 septembre 2019 stipulent que Monsieur Steve Jean Brice, nouveau gérant de l'AMBULANCE DU GUILLAUME décide de transférer le siège social au 1 Impasse Guérit Vite – L'Etang – 97460 SAINT PAUL ;

Considérant que le changement d'implantation des locaux de l'AMBULANCE DU GUILLAUME, porte modification du lieu d'implantation de ses véhicules affectés au transport sanitaire terrestre ;

Considérant que le changement d'implantation des locaux et des véhicules de transports sanitaires terrestres de l'AMBULANCE DU GUILLAUME n'a pas, dans le secteur concerné, d'incidence sur la satisfaction des besoins de la population, la situation de la concurrence et la maîtrise des dépenses de transports de patient ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article premier de l'arrêté préfectoral n°3569/DRASS/IS du 20 octobre 2004 susvisé est modifié comme suit :

Gérance : Steve Jean Brice ABNER né le 23 septembre 1985

Adresse local d'accueil : 1 impasse Guérit Vite – L'Etang
97460 Saint Paul

Le site situé anciennement au 2 rue Quinquinas – Lotissement Bac Rouge – 97423 LE
GUILLAUME est fermé.

Le reste est sans changement.

Article 2 : Les autorisations de mise en service des véhicules de transport sanitaire terrestre de
l'AMBULANCE DU GUILLAUME sont transférées au nouveau siège social situé au
1 impasse Guérit Vite - L'Etang - 97460 Saint Paul ;

Ces transferts concernent les véhicules suivants :

- Véhicule de catégorie C immatriculé DH 669 GP ;
- Véhicule de catégorie C immatriculé EP 699 LT ;
- Véhicule de catégorie D immatriculé FL 055 WR ;
- Véhicule de catégorie D immatriculé FL 980 WQ ;

Article 3 : Toute modification apportée à la société, tant dans les installations matérielles que dans
les équipages autorisés, devra être portée sans délai à la connaissance de l'Agence
Régionale de Santé de La Réunion, conformément à la réglementation ;

Article 4 : L'entreprise de transports sanitaire pourra, à tout moment, être contrôlée par les services
de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion pendant les heures d'activité ;

Article 5 : Tout manquement aux obligations réglementaires pourra être sanctionné, après avis du
sous-comité des transports sanitaires, soit par le retrait ou la suspension de l'agrément,
soit par des sanctions pénales, soit encore par les deux ;

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Saint-
Denis, rue Félix Guyon 97400 SAINT DENIS dans le délai de deux mois à compter de sa
notification.

Article 7 : La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion est chargée de
l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la
Préfecture de La Réunion.

Saint Denis, le 28 SEP. 2020

La Directrice Générale

P/O
Directrice Adjointe de la Direction de la
Régulation et de la Gestion de l'Offre de Santé

Florence BEDIER